

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2017**

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Membres du Conseil municipal présents : Jacques BONNARDEL, Martine GROPELLIER, Magali GARNIER, , Christian ANDRES, Robert BOURCIER, Francis PIN, Philippe DI MARCO, Eric DUCHENNE (arrivé en cours de séance à 20 h 30).

Etaient absents : Emmanuel MIEGGE (pouvoir à R. BOURCIER) C. FRANCESCHI (pouvoir à M. GARNIER). Olivier BACQUART.

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mai 2017 : à l'unanimité.

1. Nominations de Régisseurs

Monsieur le Maire expose qu'en raison du départ de Bénédicte PEYROT, d'une part, et de l'arrivée de Raphaël RENIE et de Colette MALLINIER, d'autre part, il a pris de nouveaux ARRETES de nomination de régisseurs pour les diverses régies de recettes et d'avances existantes sur la Commune, lesquels ont été validés par Monsieur le Trésorier de la Commune.

2. Convention – Groupement de commande pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison estivale 2017.

Le Maire explique que suite au re-transfert de la compétence transports aux communes à compter du 1^{er} janvier 2017, les Communes du Queyras ont confié à la Commune de Ristolas, par convention, la mise en place d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour la saison hivernale 2016/2017. Il convient de renouveler cette convention entre la Commune de RISTOLAS et les Communes d'ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, MOLINES EN QUEYRAS et SAINT-VERAN, pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la saison estivale 2017 ;

Il indique que toutes les communes, membres de ce groupement de commandes, doivent désigner un représentant pour siéger à la commission des marchés du groupement : Monsieur Jacques BONNARDEL est désigné pour représenter la Commune d'Abriès.

Vote : 10 voix pour.

3. Convention projet hydroélectriques

Le Maire expose que les entreprises « VOLTALIA » et « GEG » sont intéressées par le projet de micro-centrale hydro-électrique sur le torrent du Malrif et lui ont fait parvenir des projets de conventions.

Il propose de créer une commission spéciale pour étudier ces propositions et faire avancer ce projet qui peut être très intéressant pour la Commune.

Après un tour de table des personnes souhaitant y siéger, il est décidé que cette commission communale est composée de :

- ✓ Jacques BONNARDEL
- ✓ Philippe DI MARCO
- ✓ Robert BOURCIER
- ✓ Eric DUCHENNE
- ✓ Francis PIN

Monsieur le Maire se charge de réunir cette commission rapidement.

4. Questions diverses

- ✓ Point sur la problématique du glissement de terrain du « Pas de l'Ours » : une réunion s'est tenue le 23 juin avec le conseil départemental, des plans avec différents tracés ont été présentés :
 - route définitive en double sens comportant plusieurs épingles et empruntant un tracé similaire à la route de secours actuelle : cout estimé à 12 millions d'euros
 - tunnel : étude par le SETU, techniquement possible, nécessite 2 à 3 ans de travaux pour un coût estimé à 55 millions d'euros

Une décision sera à prendre dans l'automne après le rendu de l'étude.

- ✓ Magali Garnier présente l'avancement du projet de mise en place d'un service de garderie périscolaire à la rentrée scolaire de septembre 2017. Le financement peut être assuré en raison notamment de l'arrêt des T.A.P à la rentrée prochaine. Il convient d'affiner ce travail afin de pouvoir le présenter lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- ✓ Gîte HANNIBAL : plans du géomètre à remodifier.
- ✓ Vente de coupe de bois : la proposition d'achat qui nous a été présentée étant trop basse, l'ONF conseille de ne pas vendre.
- ✓ Gîte Saint-Laurent : il est souhaitable que le gîte occupé sans contrat soit libéré et que l'occupant trouve une solution dans l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.